

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2021

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3971)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 123

présenté par
Mme Khedher

ARTICLE 5

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« avec lequel il forme un binôme managérial équilibré et opérationnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans son rapport sur la gouvernance et la simplification hospitalières, le professeur CLARIS fait la recommandation de faire du chef de service et du cadre de santé un binôme managérial équilibré et opérationnel. Cet amendement vise à reconnaître dans la loi, la place essentielle qu'occupe le cadre de santé aux côtés du chef de service pour permettre « l'implication de l'ensemble des équipes médicale et soignante ».